

VOTRE ANNEE DE TROISIEME :

2 ASPECTS IMPORTANTS ET INDISSOCIABLES : EXAMENS ET ORIENTATION

- I PREPARATION DU DNB
LE CFG
- II PREPARATION DE L'ORIENTATION
- III QUELQUES DONNEES STATISTIQUES...



I Diplôme National du BREVET



Évalué sur 700 points :

L'évaluation des 8 composantes du socle commun : 400 points

La maîtrise de chacune des 8 composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^o:

Maîtrise insuffisante (10 points), Maîtrise fragile (25 points), Maîtrise satisfaisante (40 points), Très bonne maîtrise (50 points)

Epreuves Ponctuelles : 300 points (2 épreuves écrites, 1 épreuve orale)

Une épreuve orale (100 points) de présentation d'un EPI ou d'un des parcours éducatifs (Avenir, Citoyen, PEAC, Santé)

Une épreuve écrite (100 points) sur le français, Hist-Géo et EMC

Une épreuve écrite (100 points) sur les maths, SVT, Physique-chimie, Techno

Il faut avoir 350 points au total pour être admis

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

<http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html#lien1>

Domaine de compétence		Objectifs visés
D -1	Les langages pour penser et communiquer	Apprentissage et maîtrise : - langue française - langues vivantes étrangères ou régionales - langages scientifiques, mathématiques, informatiques - langages du corps
D -2	Les méthodes et outils pour apprendre	Enseignement explicite des moyens d'accès à l'information-documentation, des outils numériques, de la conduite de projets + organisation des apprentissages.
D -3	La formation de la personne et du citoyen	Apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté (formation morale et civique)
D -4	Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Développement de la curiosité, du sens de l'observation, de la capacité à résoudre des problèmes dans un domaine centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers.
D -5	Les représentations du monde et l'activité humaine	Compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace + interprétation des productions culturelles + connaissance du monde social contemporain.

Les 5 domaines ci-dessus sont à évaluer progressivement au cours du cycle 4. L'atteinte des objectifs des 5 domaines du socle est inscrite dans le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) qui remplacera le Livret Personnel de Compétences (LPC).



Les 8 composantes dans les 5 domaines du socle commun prises en compte sont donc :

DOMAINE 1

- 1 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- 2 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- 3 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- 4 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

DOMAINE 2

- 5 Les méthodes et outils pour apprendre

DOMAINE 3

- 6 La formation de la personne et du citoyen

DOMAINE 4

- 7 Les systèmes naturels et les systèmes techniques

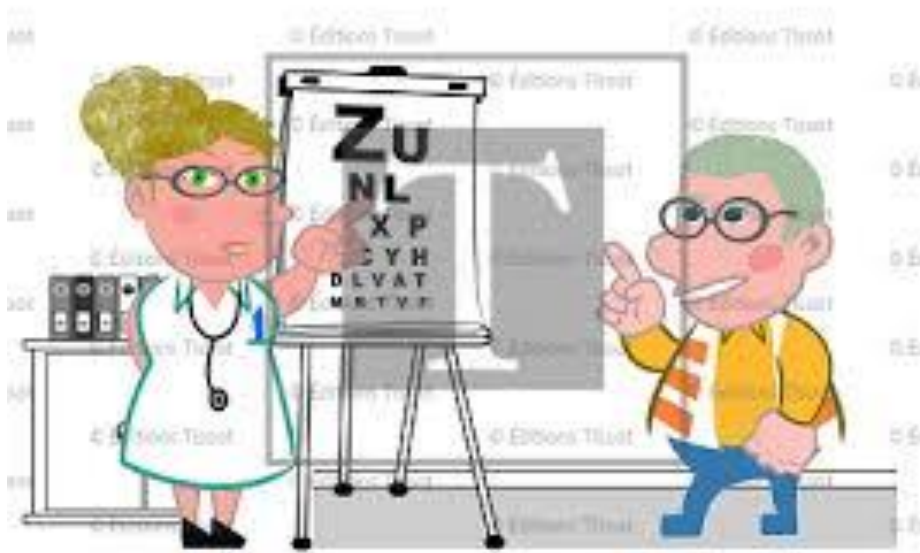
DOMAINE 5

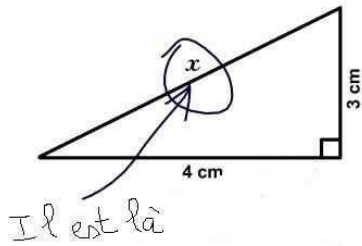
- 8 Les représentations du monde et l'activité humaine

Aménagements du brevet

- Certains élèves peuvent obtenir des aménagements pour le brevet :

Les parents des élèves ayant un PAI/PAP doivent faire une demande auprès du médecin conseil de l'inspection académique. C'est l'Inspecteur d'Académie qui décide des aménagements (ou pas)





Calendrier des EPREUVES DU DNB



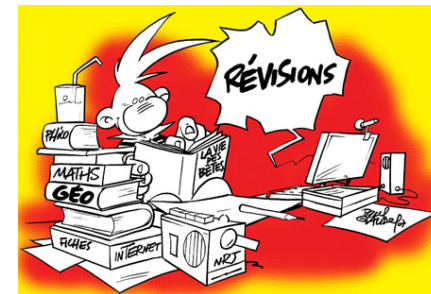
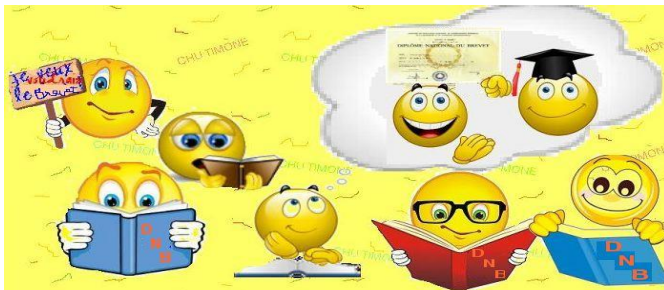
NIVEAU DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DU SOCLE :

Il a déjà commencé à être évalué /400 points

Attention c'est le nombre de points le plus important !!!

EPREUVES PONCTUELLES: / 100 points

- Epreuve orale: EPI ou parcours (**mi-mai à début juin selon les classes**)
- Français, Histoire Géographie, EMC (**fin juin**)
- Mathématiques, SVT, physique-chimie, techno (**fin juin**)



L'épreuve orale

EPI, parcours



- Notée sur 100 points
- 5 minutes d'exposé + 10 minutes d'entretien
- De nouvelles compétences évaluées: expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie
- Maîtrise de la langue: **qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points**
- *L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter parmi un EPI ou un parcours: l'évaluation du travail et des connaissances acquises vaut pour la moitié des points*

L'épreuve écrite

Maths, Sciences, Techno

- Notée sur 100 points
- **Mathématiques (2 heures) et sciences de la vie et de la terre et/ou sciences physiques et/ou technologie (2 x 30 minutes)**
- Une thématique commune
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie



L'épreuve écrite

Français, Hist-Géo, EMC

- Notée sur 100 points
- Une thématique commune
- **Français** (3 heures) **et Histoire-Géographie et EMC**(2 heures)
- Une 1^{ère} partie (2+1 heures) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
- Une 2^{ème} partie (2 heures) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Une dictée et un exercice de réécriture
- Un travail d'écriture d'invention ou de réflexion, au choix



LE CFG:

Pour chaque composante du socle, la maîtrise correspond aux attendus de la fin du **CYCLE 3**

Le décompte des points s'effectue ainsi :

- 10 points si le candidat obtient le niveau 1 « Maîtrise insuffisante »
- 20 points s'il obtient le niveau 2 « Maîtrise fragile »
- 25 points s'il obtient le niveau 3 « Maîtrise satisfaisante »
- 30 points s'il obtient le niveau 4 « Très bonne maîtrise »
- pour l'épreuve orale obligatoire : de 0 à 160 points. Portant sur l'un des parcours ou sur l'expérience professionnelle

SOIT :

- 8 composantes du socle x 30 : Evaluation sur 240 points
- Epreuve orale obligatoire : Evaluation sur 160 points

Le total de points requis pour l'obtention du diplôme **doit être au moins égal à 200 / 400.**

II ORIENTATION : COMMENT CHOISIR ?



MAUVAISE SOLUTION !!!!!

PREFERONS PREPARATION ET REFLEXION

Schéma des possibilités d'études après la 3ème

Voie professionnelle
(statut scolaire ou apprentissage)

Voie générale et technologique

1 métier
1
hyperspécialisation

1 secteur
d'activités,
1 polyvalence

ST2S, STI2D, STL,
STMG...puis études
courtes en majorité

L, ES, S,
poursuites
d'études longues
en majorité

Bac professionnel

Bac technologique

Bac général

CAP/A

BPA

T^{ale} professionnelle

T^{ale} technologique

T^{ale} générale

2^e année

2^e
année

1^{re} professionnelle

1^{re} technologique

1^{re} générale

1^{re} année

1^{re}
année

2^{de} professionnelle

2^{de} générale et technologique

Classe de troisième



Réflexions autour...

↳ 2nde Générale et Technologique

→ Enseignements
d'exploration

Parcours particuliers:

⊕ Sections linguistiques

Section européenne

Section internationale

⊕ Sport-études

↳ Voie professionnelle

→ Spécialités de BAC
professionnels (3) ou CAP

Parcours particuliers

⊕ Sections linguistiques

Section européenne

⊕ Sport-études



Sur les métiers, diplômes, filières, etc.: www.onisep.fr
Sur les contenus des programmes: www.eduscol.fr



Calendrier :

T1 : réflexion / discussions

12 janvier 2018 Rencontre avec Professeur principal avant réunion parents/professeurs

21 mars Forum des métiers

Février « fiche navette vœux » **ATTENTION DOCUMENT IMPORTANT !**

Le conseil de classe T2 émettra un avis 2^{nde} GT ou 2^{nde} Pro

Mai-juin: Vœux orientation

Conseils de classe T3 accepte ou refuse 2^{nde} GT et ou 2^{nde} Pro. Possibilité d'appel.

Fin juin : résultats affectation et inscriptions dans les lycées.



Stage de découverte du monde professionnel



I Objectifs

Sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel. Tous les élèves de 3^e doivent effectuer une séquence d'OBSERVATION dans l'année scolaire.

II Age des élèves , quelques règles :

- **14 ans et plus stage en entreprise ou association ou administration ou collectivités ou établissement publics**
- **- de 14 ans, stage dans administration publique ou entreprise familiale du responsable légal**

III ORGANISATION

A /Périodes :

2 « Vagues » de départ en stage, en adéquation avec les EDT des classes.

Les élèves et leurs familles se chargent de la recherche et du choix des séquences d'observation.

DIAMANT	EMERAUDE	GRENAT	JADE
15 au 19/01	15 au 19/01	15 au 19/01	15 au 19/01

Retour rapport de stage le 02/02/18 – Délai de rigueur

OPALE	RUBIS	SAPHIR	TOPAZE	TURQUOISE
22 au 26/01	22 au 26/01	22 au 26/01	22 au 26/01	22 au 26/01

Retour rapport de stage le 09/02/18 – Délai de rigueur

B/ LA CONVENTION

Elle lie la famille, l'entreprise, le collège et devra être réalisée en 3 exemplaires. Elle sera signée par les 3 parties avant le stage.

Les rubriques seront complétées par l'entreprise, et les responsables légaux de l'élève.

Les conventions sont alors remises au Professeur Principal pour vérification.

C/ Dates de retour des conventions :

DIAMANT	EMERAUDE	GRENAT	JADE
07/12/17	08/12/17	11/12/17	12/12/17

OPALE	RUBIS	SAPHIR	TOPAZE	TURQUOISE
13/12/17	14/12/17	15/12/17	18/12/17	19/12/17



CONVENTION de STAGE COLLÈGE - ENTREPRISE

Entre le collège :

NOM et Adresse : Collège Auguste DEDE

N° de téléphone : 05.94.25.51.51

N° télécopieur : 05.94.38.17.32

Représenté par le Principal : Madame Evelyne LABEAU

approuvé par délibération du Conseil d'Administration du Collège

Et l'organisme (ou l'entreprise) ci-dessous désigné(e) :

A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE

Raison sociale et Adresse :

N° de téléphone :

N° télécopieur :

N° SIRET :

Adresse du lieu d'accueil :

Représenté(e) par :

NOM Prénom du tuteur :

Fonction :

Concernant l'élève :

A REMPLIR PAR L'ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Professeur référent chargé de suivre le déroulement de la période :

Pour la durée :

A REMPLIR PAR L'ÉLÈVE

Du :

au :

I



Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention régle les rapports des signataires en vue de l'organisation du déroulement d'un stage de découverte des métiers accompli dans l'entreprise par un élève en classe de 3^{ème}. Elle est portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal. Un exemplaire est remis aux intéressés après signature.

Article 2 : Objectifs du stage

D'une part, ce stage entre dans le cadre des actions de sensibilisation et d'information sur le monde du travail menées par le collège afin de permettre à l'élève d'élaborer son projet personnel d'orientation.

Dans les conditions définies par l'annexe pédagogique, ce stage vise :

- l'information des collégiens, pour leur permettre de :
 - o découvrir le monde du travail,
 - o les sensibiliser au fonctionnement socio-économique,
 - o mieux connaître les contraintes et les apports positifs de l'entreprise,
 - o connaître les différentes catégories d'emplois existants,
- l'enrichissement de l'enseignement par une expérience permettant de développer leur réflexion sur l'entreprise, ou l'administration.
- la facilitation pour chaque collégien de la construction de son projet d'orientation.

Article 3 : Statut de l'élève

Durant le stage, l'élève collégien est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. Il reste sous statut scolaire et ne peut prétendre à aucune rémunération.

Sous le contrôle permanent du tuteur de stage, l'élève collégien est associé aux activités de l'entreprise. Ces activités ne doivent, en aucun cas, le conduire à occuper un poste de travail en autonomie, ni à utiliser des machines ou à effectuer des travaux réputés dangereux (article R.234-11 et suivant du Code du Travail). Le professeur référent assure le suivi de l'élève pendant la période de stage.

Pendant le stage, les contacts directs avec les différentes catégories de personnels seront favorisés. Les élèves (consignés dans le respect du secret professionnel) leurs observations dans un livret qui sera remis au professeur référent à l'issue du stage et dont le tuteur en entreprise prend connaissance. En accord avec le représentant de l'entreprise, le professeur référent de l'élève dressera un bilan de stage en fonction des objectifs fixés au départ.

Article 4 : Modalités (période - durée)

Au delà de 4 heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes consécutives.

La présence sur le lieu de stage est interdite à l'élève de moins de 16 ans entre 20 heures et 6 heures. Pour celui de 16 à 18 ans, cette présence est interdite entre 22 heures et 6 heures. Ces dispositions ne souffrent d'aucune dérogation.

Pour chaque période de 24 heures, une période minimale de repos quotidien doit être faite à 14 heures consécutives pour l'élève de moins de 16 ans et à 12 heures consécutives pour l'élève de 16 à 18 ans.

Moyen de transport utilisé

Le repas de midi sera pris à (préciser le lieu)

IMPORTANT ! : A PRÉCISER



**IMPORTANT ! : A REMPLIR EN DETAIL
PAR L'ENTREPRISE**

Emploi du temps hebdomadaire

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI	PAUSE	TOTAL
LUNDI	De 8h00 à 12h00	De 14h00 à 16h00	De 12h00 à 14h00	6h00
MARDI	De 8h00 à 12h00	De 14h00 à 16h00	De 12h00 à 14h00	6h00
MERCREDI	De 8h00 à 12h00			4h00
JEUDI	De 8h00 à 12h00	De 14h00 à 16h00	De 12h00 à 14h00	6h00
VENDREDI	De 8h00 à 12h00			4h00
			TOTAL	26h00

Article 5 : Devoirs de l'élève au sein de l'entreprise

L'élève stagiaire doit se conformer aux règles générales en vigueur dans l'entreprise qui sont portées à sa connaissance. En cas de manquement à ces règles, le responsable de l'entreprise peut mettre fin au stage d'un commun accord avec le chef de l'établissement scolaire.

Article 6 : Obligations de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil

Le chef d'établissement d'inscription doit souscrire une assurance responsabilité civile pour l'élève stagiaire en entreprise. L'entreprise ou l'organisme d'accueil prendra les dispositions pour couvrir la responsabilité civile qui pourrait lui incombent du fait de la présence de l'élève dans l'entreprise.

Toute absence ou retard de l'élève sera immédiatement signalée au chef d'établissement, de même que tout manquement au règlement intérieur de l'entreprise, à celui de l'établissement (tenue, assiduité, ...) et aux consignes particulières données par le chef d'établissement.

Article 7 : Déclaration d'accident

Le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil s'engage à signaler au chef d'établissement, dans la journée ou au plus tard dans les 24 heures, tout accident survenant à un élève stagiaire, tant au cours du stage que pendant les trejets. La déclaration du chef d'établissement ou de l'un de ses préposés doit être faite par lettre recommandée à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont relève l'établissement, avec demande d'accusé de réception, dans les 48 heures, non compris le dimanche et les jours fériés.

Article 8 : Liaison

Le représentant de l'entreprise (ou l'organisme) et le principal du collège se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

☉A....., le.....
Le professeur référent du Collège

☉A....., le.....
Le représentant légal de l'élève mineur ou l'élève majeur

☉A....., le.....
Le représentant de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil (signature et cachet)

☉A Remire-Montjoye, le.....
Le Principal du Collège

D / DUREES

- Les séquences devront compter une durée minimum de 20 h
- La durée sera limitée à
 - 30 h maximum pour les élèves de moins de 15 ans
 - 35h maximum pour les élèves de 15 ans et plus
- Durée de pause de 30 minutes au moins au-delà de 4h30 de présence.
- Présence interdite sur le lieu de stage le soir au-delà de 20h

Aider son enfant à choisir :

- En parler avec lui régulièrement en faisant le point sur ses envies et ses points forts (choisir une orientation dans laquelle il va pouvoir s'épanouir)

<http://education.francetv.fr/matiere/conseils-pratiques/troisieme>

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Espace-parents/Vous-etes-parents-de-collegien/Partagez-l-information-avec-votre-enfant>

- En famille, discuter dès que possible sur les métiers qui existent (Que fait le tonton ? Que fait tel ami(e)? Quelles études pour tel métier ? ... ?

<http://education.francetv.fr/matiere/metiers/troisieme>

- Utiliser le Centre d'Information et d'Orientation
Centre commercial Espace Katoury à Cayenne;
Ouvert du lundi au vendredi de 08h à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Ouverture pendant les vacances scolaires de 08h00 à 13h

Les actions menées au collège par la Psychologue

- Séances d'informations collectives en classe
- Atelier (connaissance de soi, connaissance des diplômes, questionnaires d'intérêts)
- Séances d'information en direction des familles au mois de Mars 2018
- Entretiens individuels avec élèves, entretiens avec les élèves et/ou parents

COMMENT SE FAIT LA SÉLECTION POUR LES PLACES DANS LES LYCEES ?

PAS COMME CELA



MAIS EN FONCTION DE VOS RESULTATS !!!

Votre niveau de maîtrise compte à la fois pour l'obtention du DNB (on l'a déjà dit) **ET** pour l'Orientation dans une filière qui vous convient.

Vous devez aussi penser à un ou deux autres vœux, pour le cas où vous n'auriez pas le premier !

Pour toutes questions (Apprentissage, dérogations, enseignement privé, ...): **demandez !** A votre professeur principal, à l'équipe de direction, ou au Psychologue de l'Education Nationale (Mme DEDE-YOYOTTE)

III

QUELQUES DONNEES

STATISTIQUES ...

Taux de chômage selon le diplôme de 1 à 4 ans après la fin des études

	en %				
	2003	2005	2013	2014	2015
Diplômés du Brevet ou non diplômés	33,4	38,2	48,8	53,0	51,4
Diplômés du 2e cycle du secondaire <small>Comprend les diplômés de BEP, CAP, baccalauréat et équivalents.</small>	14,7	17,8	24,9	24,1	24,2
Diplômés du supérieur	10,0	9,5	10,8	11,6	11,6
Ensemble	15,2	16,6	20,5	20,1	19,9

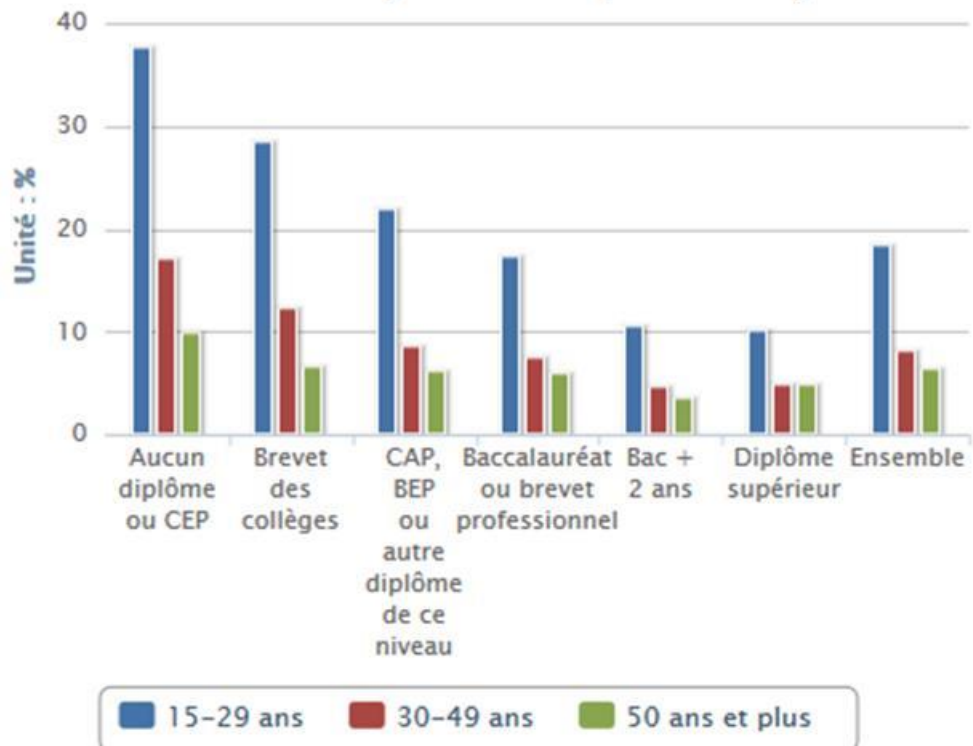
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=584

Dans les 4 années qui suivent la fin des études :

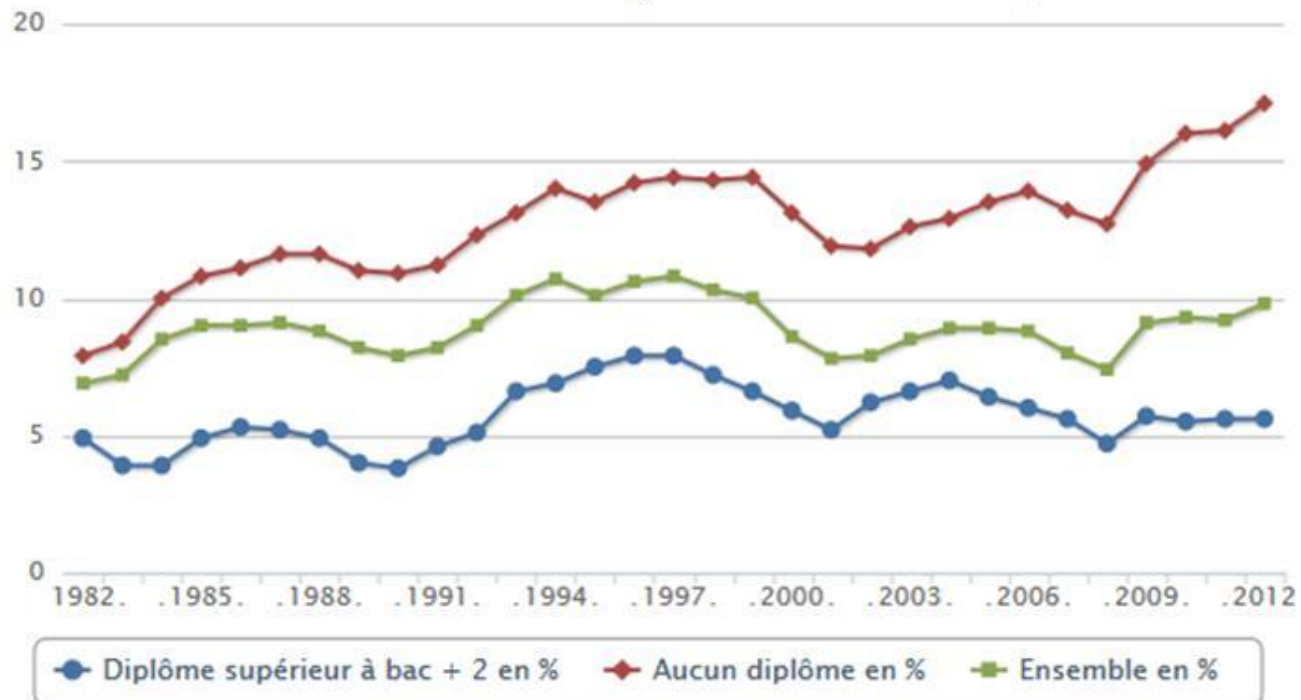
- 1- Le taux de chômage des jeunes non-diplômés est 2 x supérieur à celui des diplômés de niveaux 4 et 5 (CAP, baccalauréat)
- 2- Le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur est 4 fois moins élevé que celui des jeunes non diplômés
- 3- De 2003 à 2015 le taux de chômage ne reste « contenu » que pour les les diplômés du supérieur (au moins bac+2 ou 3)

Taux de chômage selon le diplôme et l'âge



Source : Insee - Données 2013 - © Observatoire des inégalités

Évolution du taux de chômage selon le niveau de diplôme



Source : Insee - © Observatoire des inégalités

Enquête 2016 :

Plus haut diplôme obtenu par les jeunes sortis de formation initiale	Situation des jeunes trois ans après la sortie du système éducatif									
	Effectifs (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)		Part de jeunes en EDI* (%)		Salaire mensuel net médian** (en euros constants)	
	2010	2013	2010	2013	2010	2013	2010	2013	2010	2013
Aucun diplôme	17	14	40	40	50	49	39	34	1 140	1 200
Diplômes du secondaire	43	43	64	67	25	22	58	51	1 290	1 300
CAP, BEP, mention complémentaire	15	13	61	65	32	28	56	49	1 270	1 300
Bac professionnel	13	17	74	72	20	20	66	57	1 310	1 330
Bac technologique	6	5	61	67	24	17	50	44	1 260	1 280
Bac général	9	7	54	58	22	19	51	44	1 270	1 280
Diplômes du supérieur court	23	25	81	81	12	11	74	70	1 540	1 560
BTS-DUT, autres bac+2	11	11	78	80	15	12	72	68	1 470	1 450
Bac+2/3 santé social	4	4	96	93	2	3	83	81	1 720	1 700
Licence professionnelle	3	4	85	87	10	9	77	73	1 610	1 620
Autres bac+3/4	5	5	72	70	14	16	70	63	1 510	1 520
Diplômes du supérieur long	17	18	88	86	9	10	80	79	2 120	2 100
M2 et autres bac+5	9	9	84	83	12	12	75	74	1 910	1 830
Écoles de commerce et d'ingénieurs	5	6	93	90	6	7	93	90	2 350	2 370
Doctorat (santé et hors santé)	3	3	92	91	6	6	69	71	2 410	2 300
Ensemble	100	100	68	70	23	20	65	61	1 450	1 460

* Parmi les jeunes en emploi - ** Salaire mensuel net médian (primes incluses, tous temps de travail confondus, en euros constants de juillet 2016), parmi les jeunes salariés.
EDI : emploi à durée indéterminée.

Source : enquêtes Génération 2010 et Génération 2013 (données provisoires). Champ : France entière.

Bref du CEREQ 28 Juin 2017